



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : INSEE

Question écrite n° 75022

Texte de la question

M. Damien Alary souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des enquêteurs de l'INSEE quant à l'indemnisation des journées de travail en cas d'arrêt de maladie ou d'accidents de travail. La Caisse primaire d'assurance maladie ne rembourse pas, en effet, ces indemnités, les textes ne prévoyant pas le cas spécifique de l'agent public vacataire chargé d'enquêtes. De ce fait, de nombreux enquêteurs se trouvent dans des situations financières délicates. En conséquence, il lui demande ses intentions quant à une harmonisation des textes INSEE/CPAM, afin que ces prestations puissent être versées à ces salariés.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75022

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1841